

ASSOCIATION POUR
LA RECHERCHE ET LA SAUVEGARDE DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE
SUR LA RÉSISTANCE EN CREUSE

BULLETIN N° 35

DECEMBRE 2004

Bonne année 2005

SOMMAIRE

Nos peines	1
- Nouvelles. Bonnes ... et moins bonnes	2
Retard	2
Supplément : Répertoire des sujets traités.	2
Commémorations.	3
- Exposition	3
Concours national Résistance et Déportation	3
- Camps de concentration et d'extermination	4
Colloques régionaux	6
- Limoges : Enfances juives en Limousin	6
- Brive : Ordre et Justice	6
- La police parisienne et la MOI	7
Les services spéciaux sous Vichy	8
- La Résistance et les services spéciaux	9
Les médias et l'histoire de la Résistance.	10
Todorov à nouveau devant la Justice.	11
Bibliographie	12
Perspectives	12
Cotisations 2005	12

NOS PEINES

Anne-Marie LAJOIX est décédée le 11 septembre 2004, dans sa 92^{ème} année. Elle a été inhumée le 13 à Saint Loup en présence d'une nombreuse assistance. Le bulletin N° 34 était en cours de tirage et c'est avec beaucoup de retard que nous évoquons sa disparition.

Sa discrétion et sa modestie n'avaient d'égal que le courage dont elle fit preuve dans la Résistance et au cours de sa déportation. Elle était fidèle à notre association depuis sa création mais elle ne nous avait laissé que peu d'informations sur ses activités dans la Résistance. Nos avons toutefois pu, avec le concours de ses enfants, reconstituer pour partie au moins, son engagement et son parcours au sein des Services Spéciaux de l'armée lesquels poursuivirent, sous le gouvernement de Vichy, leur action contre l'occupant, en liaison avec les services alliés, spécialement britanniques. C'est un point d'histoire mal connu que nous évoquons en page 8.

Anne-Marie Lajoix « travaillait » au sein du CE (contre-espionnage) clandestin, attachée au « Poste TR 113 », installé à Clermont-Ferrand, sous la direction du capitaine Johannès, lui aussi arrêté et déporté. TR est la contraction de « Travaux Ruraux » organisme qui couvrait les activités de contre-espionnage clandestin, sous la direction du commandant Paillole.

C'est, semble-t-il, dès fin juin 1940, qu'elle fut, avec son grand-père, Michel Thallot, sollicitée par un cousin officier au 2^{ème} bureau, pour cacher du matériel de transmission, puis amenée à s'engager dans le contre espionnage.

Le grand-père fut arrêté en juillet 1943 à Saint-Loup, où se trouvait un poste émetteur, et dirigé pour déportation sur Compiègne où il mourut, à l'âge de 78 ans.

Âne-Marie Lajoix fut de même arrêtée le 13 juillet 1943 à La Bourboule, internée à Clermont-Ferrand, puis déportée le 30 janvier 1944 à Ravensbruck. Transférée en septembre à Flossenburg, elle fut Libérée en mai par une unité canadienne. De retour à Saint Loup, elle retrouva sa mère et ses enfants mais apprit que son mari, officier servant en Indochine, avait été arrêté par les Japonais et porté disparu. Il ne rentra en France qu'au début de 1946.

Anne-Marie Lajoix, officier des Services Spéciaux de la Défense Nationale était Officier de la Légion d'Honneur, titulaire de la Croix de guerre et de la Croix de Combattant Volontaire de la Résistance, d'un « Certificate of Service » de Grande Bretagne.

Nous renouvelons à sa famille nos bien sincères condoléances

Jean-Bernard BADAIRE Pdt du CAR (Comité d'action de la Résistance) est décédé le 17 septembre dernier. Pour mémoire, le CAR est une association qui fut initialement créée dans le but de regrouper les anciens des réseaux et autres services spéciaux (parmi les fondateurs figurait Me René Nougès.) Il fut longtemps présidé par Marie-Madeleine Fourcade. (Alliance) Charles Verny lui succéda avant d'être relayé par le général Allibert puis par Jean Bernard Badaire que remplace désormais le docteur Pierre Morel.

Jean Bernard Badaire, né en 1923 était entré très tôt en Résistance au sein de la section F du SOE britannique, dirigée par le colonel Buckmaster. Fils et petit-fils d'officier, il avait préparé Saint Cyr, avant de rejoindre, en 1942, les réseaux qu'animait Philippe de Vomécourt. Arrêté par la Gestapo en 1944, il fut déporté NN à Neuengame. Lors de l'avance des armées alliées, il parvint à s'échapper et participa avec les troupes britanniques à la libération de son camp.

Vice-Président de la France Combattante, il fut aussi liquidateur des réseaux Buckmaster avant de prendre la présidence du CAR Il avait participé à la création de la Fondation de la Résistance, puis de l'AERI dont il assurait la présidence. Il était aussi à l'origine du monument de Valençay, inauguré en 1991 par SAR la Reine-Mère Elizabeth. Jean-Bernard Badaire était Commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre de l'Empire britannique.

Jean-Jacques de BRESSON, Pdt de l'ANMRF (Association Nationale des Médaillés de la Résistance Française) est décédé début novembre. Ses obsèques ont été célébrées le lundi 8 en l'hôtel national des Invalides. L'hommage funèbre a été prononcé par le général de Boissieu, Chancelier de l'Ordre de la Libération et Président d'Honneur de l'ANMRF. (1)

Né en 1940, fils d'universitaire, il se destine à une carrière juridique. Le 11 novembre 1940 il participe avec les lycéens de Janson de Sailly à la manifestation du 11 novembre 1940 à l'Arc de Triomphe. (2) Magistrat stagiaire, il est de ceux qui, en mars 1941, créent au Palais de Justice de Paris, le premier groupe de magistrats résistants ; ils éditent des tracts et font disparaître des dossiers de personnes mises en cause par l'occupant. Contraint de se replier en pays basque il participe à un réseau de passage vers l'Espagne. En 1943 il est à nouveau à Paris, auprès du président Patin qui est un des animateurs de la Résistance judiciaire et commence à préparer les mesures qui devront intervenir après la libération. Le 22 août, à la tête d'une section FFI, il est de ceux qui prennent possession du ministère de la Justice.

De 1945 à 1952, il est le juriste de la zone française d'occupation en Allemagne et de 1962 à 1964 appelé à l'Élysée par le général de Gaulle, puis successivement président de l'ORTF (1968-1972) et Conseiller d'État. Il était par ailleurs administrateur de l'Institut Charles de Gaulle, premier vice-président de l'ONAC et, depuis 1986, président de l'ANMRF. C'est à ce titre qu'il était venu en Creuse, en 1995, s'était fait présenter et avait félicité les lauréats du Concours de la Résistance et leurs professeurs. C'est lui aussi qui avait remis leurs prix au groupe d'élèves du lycée Pierre Bourdan, lauréat national 1996 (à droite sur la photo.)



Jean-Jacques de Bresson était Grand Officier de la Légion d'honneur, Médaillé de la Résistance et titulaire de nombreuses décorations françaises et étrangères.

C'est Olivier de Sarnez qui assure désormais la présidence de l'ANMRF

(1) A qui nous empruntons les éléments de l'hommage ci-après.
(2) Parmi ces lycéens notre ami disparu, Jean Bernheim.

NOUVELLES. BONNES ... ET MOINS BONNES

Mme Ladant, veuve de déporté et mère de Jacky, a connu l'hospitalisation et doit encore face à des problèmes de santé, d'évidence liés à l'âge.

Mme Suzanne Fossey-François, veuve du Chef des FFI et doyenne de notre association, a fait une chute qui lui a valu un court séjour à l'hôpital mais elle se remet bien.

Henri Wolf, qui déjà n'avait pas pu cette année participer à la cérémonie officielle commémorative des persécutions racistes et antisémites, souffre des séquelles d'une douloureuse maladie.

Adolphe Low, que l'âge et la maladie avaient longtemps épargné, a connu une période difficile, mais se remet progressivement.

Albert Marchand a lui aussi vécu, à nouveau, quelques moments pénibles mais heureusement terminés.

A toutes et à tous, nous souhaitons un rapide et durable rétablissement. D'autres sans doute, parmi les anciens résistants souffrent des « outrages des ans » mais nous ne sommes pas toujours informés de leurs soucis.

Jean Petit a eu l'extrême douleur de perdre sa fille. Nos bien vives condoléances.

RETARD

Ce numéro aurait dû paraître fin décembre. Il a hélas été retardé par la réalisation du répertoire des sujets traités depuis le N°1.

Simple en apparence, ce travail s'est révélé beaucoup plus long et complexe que prévu, tant par sa mise au point que par sa réalisation. Un tableau ça passe. Deux, trois, cinq tableaux, ça passe encore, mais 27 tableaux ... Les spécialistes du clavier apprécieront (près de 50 000 signes) et les non-spécialistes imagineront.

Surpris par ce retard, quelques adhérents ont spontanément proposé de payer leur cotisation sans attendre le traditionnel « appel », voire envoyé leur chèque. Qu'ils trouvent ici l'assurance de notre gratitude pour cette réconfortante fidélité.

Le prochain bulletin devrait retrouver sa date de parution normale : fin mars. Il annoncera la date de l'AG 2005 et fera le point des diverses initiatives en cours.

SUPPLEMENT. REPERTOIRE DES SUJETS TRAITES (N° 1-35)

Le « Répertoire des sujets traités » par nos bulletins (de 1 à 35), attendu depuis un certain temps déjà par nombre d'adhérents est joint au présent numéro. Il traduit à la fois le volume des textes publiés : 562 pages au format A4, en corps 9 ou 10, soit l'équivalent d'un livre de plus de 1000 pages, mais aussi la variété et l'approfondissement de nombreux thèmes. C'est un outil, pour qui a seulement porté attention à tel ou tel sujet et veut le retrouver ; ce peut être un instrument de travail pour qui s'intéresse à l'ensemble de nos recherches.

Il n'est pas, hélas, le « sommaires du ou des ouvrages attendus. Seulement un « répertoire » de pages d'histoire, souvent sans liens apparents entre elles mais toujours issues de la recherche historique, dans le respect de la méthodologie, de la rigueur et de l'éthique de la discipline.

Ce travail continuera, dans le bulletin, sous une même forme, en parallèle avec la rédaction des ouvrages en cours. La présentation, qui a déjà beaucoup évolué, continuera de s'améliorer tandis que l'histoire elle-même poursuit l'approfondissement des connaissances. Pour réflexion ce propos récent d'un des meilleurs historiens régionaux de la période : « *Il y a encore beaucoup de recherches à faire. ; ce qui nous sépare de ceux qui prétendent en quelques mois trancher de tout et de tous.* » E. Martres.

COMMEMORATIONS. EXPOSITIONS

L'année 2004 a été l'année des commémorations du 60^{ème} anniversaire de la libération : débarquement en Normandie le 6 juin, puis en Provence le 15 août, la libération de Paris qui coïncide avec celle de la Creuse. La guerre n'était cependant pas finie. Le 23 novembre, c'était la libération de Strasbourg, par la 2^{ème} DB de Leclerc et la phase ultime du « Serment de Koufra. »

2004 marquait aussi le 90^{ème} anniversaire du début de la 1^{ère} guerre mondiale, celle qui fut longtemps considérée comme la « grande » et « la der des der », hélas relayée, vingt ans plus tard, par la deuxième, plus « grande » et plus meurtrière encore.

L'année 2005 marquera la commémoration du 60^{ème} anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie inclus celle des « poches » qui subsistaient en France, et de la victoire finale en Europe, mais aussi le 2 septembre, la capitulation du Japon qui mit fin aux combats du Pacifique.

L'effondrement de l'Allemagne révéla au monde horrifié « l'univers concentrationnaire nazi », l'inimaginable des camps de concentration et d'extermination C'est le thème du Concours National de la Résistance et de la Déportation. Voir ci-après.

La mission de l'histoire est de situer les faits, dans l'espace, le temps, le contexte et, après en avoir dégagé les causes de faire l'analyse des conséquences.

EXPOSITION

En 1998, pour marquer la fin de la 1^{ère} guerre mondiale une exposition avait été présentée à Guéret, dans les locaux du Musée du Présidial.

En 2004, ce sont les locaux des Archives départementales qui ont accueilli une exposition réalisée par Guy Marchadier avec le concours des services des Archives et de l'ODAC. Très sobre dans sa conception, didactique, voire pédagogique, elle était illustrée par des documents creusois d'époque, souvent inédits ou présentés pour la première fois.

Les Résistants survivants, presque tous fils des « poilus » de 14-18 », (ceux qui croyaient avoir fait la « der des der » et préservé leur descendance des drames et souffrances qu'ils avaient connus), ont retrouvé, pour partie au moins, les récits entendus dans leur enfance. Mais, plus que dans l'exposition, c'est dans l'ouvrage, très illustré, *Des armes et des larmes*, de Guy Marchadier, qu'ils ont pu le mieux revivre leurs souvenirs. Ci-après reproduction de la couverture.

DES ARMES ET DES LARMES

MÉMOIRE CREUSOISE DE LA GRANDE GUERRE

GUY MARCHADIER



CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION 2005

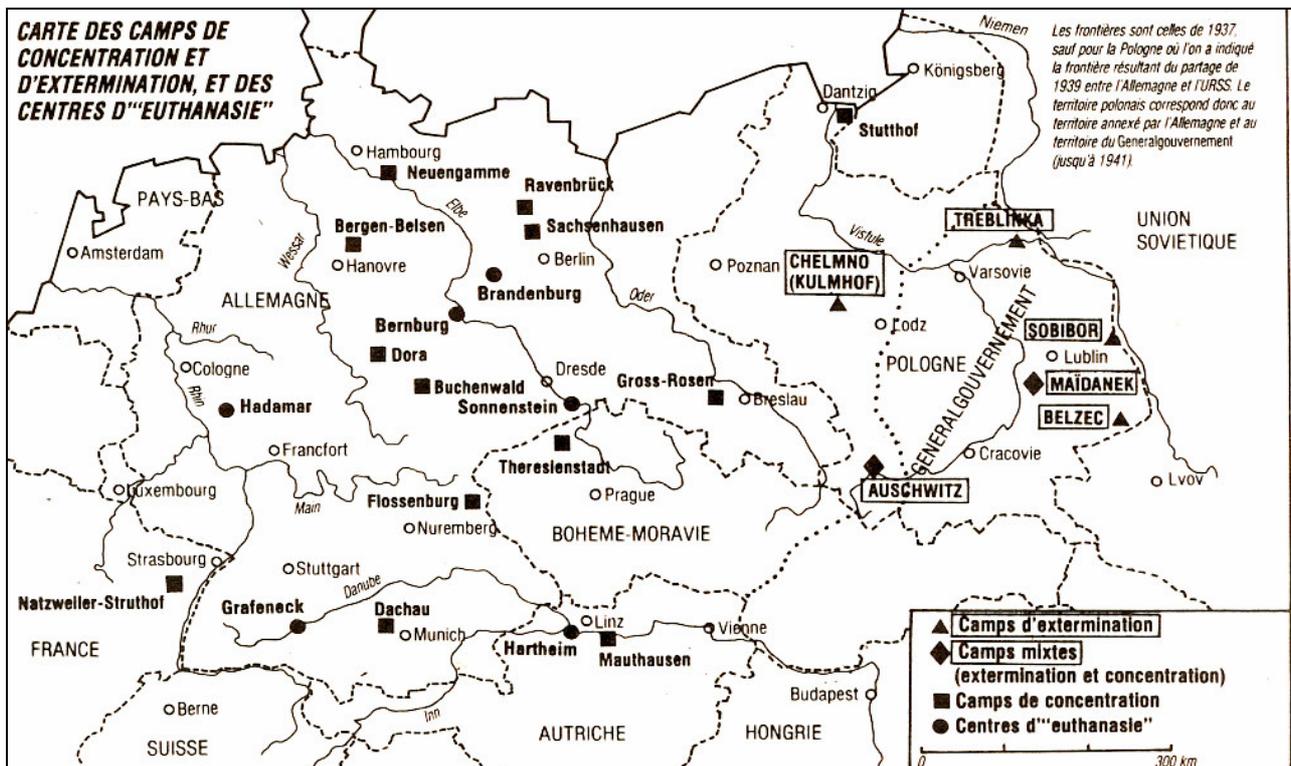
Le thème est :

1945 : Libération des camps et découverte de l'univers concentrationnaire nazi ; crime contre l'humanité et génocide.

Il a certainement été élaboré avec soin et tous les mots ont un sens bien précis.

Libération des camps peut se traduire par « opération militaire permettant la découverte et la prise en charge, des camps, avec ou sans combat, par les armées alliées. » À des dates qui s'échelonnent, pour 1944 entre le 24 juillet : arrivée des troupes soviétiques à Maidanek, camps d'extermination situé à l'est de la Pologne, et le 2 novembre, date d'arrivée des troupes alliées au Struthoff, camp de concentration (avec chambre à gaz) situé en France (plus précisément dans la zone annexée par le Reich), évacué par les Allemands depuis le 2 septembre. Mais c'est en 1945 que furent libérés la plupart des camps, entre le 27 janvier, date d'arrivée des troupes soviétiques à Auschwitz, camp d'extermination situé au sud de la Pologne, pour l'essentiel évacué vers d'autres camps plus à l'ouest à partir du 18 janvier, et le 8 mai, date de signature de l'acte de capitulation de l'Allemagne, qui marque aussi la libération du dernier camp de concentration : Theresienstadt (1)

L'univers concentrationnaire comporte donc deux types de camps : les camps de concentration que l'on peut qualifier de « classiques » ou « camps de la mort lente » et les camps d'extermination, conçus et programmés pour l'anéantissement systématique de ceux qui y sont amenés, en principe « réservés » aux Juifs, Tziganes et autres populations composées de « sous-hommes. » En fait, il existe des camps dits « mixtes », tels les camps d'extermination dotés de capacités d'hébergement pour ceux qui peuvent encore travailler un certain temps, cas d'Auschwitz par exemple, et des camps de concentration « classiques » qui disposent de capacités, en général limitées (chambre à gaz), en vue d'éliminer les inutiles et les indésirables, cas de Mauthausen par exemple.



Cette carte est extraite d'une petite brochure destinée aux enseignants, réalisée par François Bédarida, publiée sous le titre « Le nazisme et le génocide. » Editions Nathan 1989.

Il existe beaucoup de cartes des camps, parfois plus complètes (avec les satellites des camps principaux) mais elles exigent souvent l'utilisation de plusieurs couleurs. Celle-ci a le mérite de la simplicité et de la clarté. Les pointillés marquent les frontières de 1937 des différents pays, mais traduisent aussi le partage de la Pologne entre l'Allemagne et l'URSS en 1939. Elle situe, en complément, les « centres d'euthanasie » destinés à l'élimination des handicapés, mais ne distingue pas les camps de concentration disposant de chambres à gaz. On notera que tous les camps d'extermination sont situés dans la partie annexée de la Pologne, et la partie baptisée « Gouvernement Général. »

Il existe une troisième catégorie de camps dont il n'est pas fait état car ils échappent en principe aux notions « d'univers concentrationnaire » et de génocide. Ce sont les « camps d'internement » nombreux en France. Créés dès 1939, d'abord pour accueillir les réfugiés espagnols puis les prisonniers de guerre que l'on espérait faire, ils servirent surtout à interner des opposants au régime de Vichy (spécialement des communistes) et des Juifs (spécialement les étrangers, en fonction de la loi du 4 octobre 1940.) Les conditions d'hébergement et de subsistance n'étaient guère meilleures que celles des camps allemands mais ils n'étaient pas des camps de travail forcé et surtout pas programmés en vue de l'élimination systématique, même si certains camps de Juifs, tels Gurs, enregistrèrent un taux de mortalité important, par malnutrition, et maladie. De ces divers types de camps français partirent pour la déportation de nombreux opposants et résistants, pour l'extermination de nombreux Juifs, les uns et les autres livrés par le gouvernement de Vichy.

Il a été beaucoup dit et écrit sur les conditions de transport, de vie et de mort dans les camps puis lors des évacuations. Les déportés survivants, hélas bien peu nombreux désormais, sont seuls à pouvoir en parler aux jeunes générations et à pouvoir témoigner dans les

collèges et lycées. Il importe toutefois de bien distinguer hors toute notion de ségrégation qui seraient bien mal venues, mais surtout par simple et élémentaire souci de vérité, les résistants et politiques (souvent aussi résistants) déportés pour ce qu'ils avaient fait ou étaient accusés d'avoir fait, et les « raciaux » déportés seulement pour ce qu'ils étaient, en fonction de leur naissance, de leur race et/ou de leur religion.

Le Comité Creusois du Concours de la Résistance et de la Déportation, après plusieurs réunions, a décidé de reprendre l'excellent dossier, déjà utilisé de Mme Jammet, car il situe parfaitement le sujet dans le temps et le contexte :

- 1 – Le nazisme sans lequel il n'y aurait pas eu d'univers concentrationnaire et de génocide.
- 2 – Le rôle de Vichy dans la déportation des opposants politiques, des résistants et des Juifs. Sans ce concours les Allemands n'auraient pas pu arrêter et déporter de France les uns et les autres.
- 3 – Les camps de concentration. Conditions de transport, d'hébergement, de subsistance, de vie et de mort.
- 4 – Les camps d'extermination. Les déportés « raciaux » y sont éliminés par gazage dès leur arrivée (enfants, femmes, vieillards, malades, etc.) et ceux qui bénéficient d'un sursis temporaire pour travailler mais mourront très vite d'épuisement.
- 5 – Le bilan général, pour la France, pour la Creuse et les leçons à tirer.

En complément seront introduites des annexes :

- La déportation des personnes arrêtées en Creuse
- Des témoignages (ou extraits) de déportés.
- Une analyse, comme le veut le thème, de notions nouvelles : celle de « crime contre l'humanité » apparue au Tribunal de Nuremberg, celle de « génocide », définie en 1948 et enfin la « Déclaration universelle des Droits de l'Homme » rédigée, pour l'essentiel par René Cassin et adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

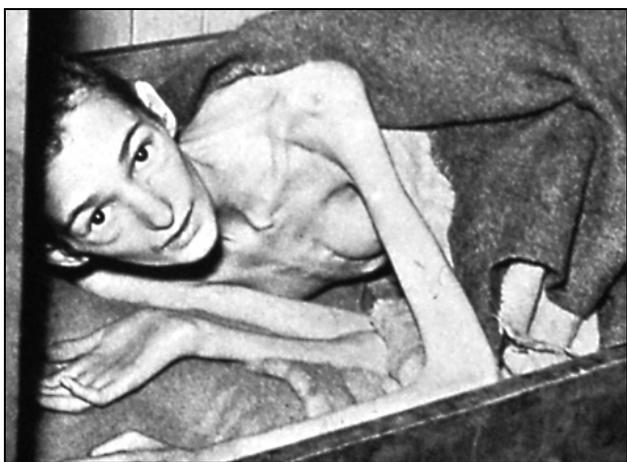
Le Comité Creusois a aussi souhaiter organiser, à l'intention des lauréats et de leurs professeurs, un voyage de découverte au seul camp de concentration ayant existé en France : Le Struthof, complété par une brève visite de Strasbourg et du palais abritant l'Assemblée européenne. A cet effet, une contribution a été demandée au Conseil Général de la Creuse et au Conseil régional du Limousin

(1) - Nous empruntons ces dates au supplément consacré par « Le déporté », au thème du Concours de la Résistance et de la Déportation. 2005.

Pour ne pas oublier, ci-dessous quelques images de la déportation. Nous consacrons, dans le courant de l'année, sous forme de supplément, un « dossier spécial » à la déportation sous toutes ses formes.



Déportées femmes sur leur chalit.



Déportée squelettique.



Supplice de la pendaison par les poignets attachés dans le dos, jusqu'à ce que mort s'ensuive.



Famille juive (les parents et leurs deux enfants) partant vers le train de la déportation.



Comble de l'horreur : Expérimentation médicale sur déportés, pratiquée au camp de Dachau.



Tribunal de Nuremberg. Il jugea et condamna, en 1946, les principaux responsables nazis.

Ces documents sont extraits de la collection de diapositives que l'UNADIF-FNDIR a bien voulu nous autoriser à reproduire. Nos remerciements.

COLLOQUES REGIONAUX

L'année 2004 a été riche en colloques, consacrés pour la plupart aux événements dont notre pays et notre région ont commémoré le 60^{ème} anniversaire. Nos précédents bulletins en ont fait mention et notre association a presque toujours été présente. La fin de l'année a vu le déroulement de deux nouveaux colloques, l'un à Limoges consacré aux « Enfants Juifs en Limousin », un sujet sur lequel nous avons beaucoup travaillé dans notre département, l'autre à Brive, qui s'inscrivait dans la série des entretiens et débats qu'organise chaque année le Centre Edmond Michelet.

LIMOGES : ENFANCES JUIVES EN LIMOUSIN. 1940-1944

Le thème peut au premier abord paraître quelque peu surprenant car il n'y avait en Limousin, avant 1939, qu'une bien modeste présence juive. Ce sont les événements liés à la guerre qui ont conduit, dans notre région, d'abord des enfants évacués de la région parisienne par des associations, puis les familles frontalières repliées de l'Est de la France. C'est l'amorce de la défaite et un peu plus tard ce que l'on a appelé la « débâcle » qui ont dirigé vers le Limousin, en deux grandes vagues successives : après le 10 mai, des familles juives hollandaises et belges mêlées aux familles françaises du Nord, puis, début juin, des familles implantées dans la zone des combats, laquelle a vite atteint la région parisienne et la Loire.

Ce colloque, présenté comme émanation de l'association : *R-5 Groupe d'études et de recherches sur l'histoire de la seconde guerre mondiale en R.5*, en liaison avec L'OSE (Œuvre de Secours aux Enfants) fut surtout une initiative de la Haute Vienne, même si des chercheurs des autres départements furent invités à présenter des communications. Il avait été précédé la veille par une visite du Centre de la Mémoire d'Oradour et une visite de Limoges, (spécialement des lieux qui abritèrent les Juifs) suivi le lendemain par un pèlerinage à Montintin, puis par une visite du Lycée de Saint Léonard de Noblat où furent accueillis et protégés par la directrice d'alors, la Creusoise Mme Lalo, une trentaine d'enfants juifs. Un très important programme qui avait justifié un gros effort d'organisation et des moyens financiers (subventions) importants.

La première journée du colloque se déroula à Château-Chervix commune sur le territoire de laquelle est situé le château de Montintin qui fut alors une « maison » de l'OSE, (moins isolé que Le Masgellier mais moins inséré dans la population locale que Chabannes.) Les enfants juifs y furent bien accueillis et protégés, comme en Creuse. Le Limousin rural n'était pas antisémite. La municipalité avait, pour ces retrouvailles avec les ex-enfants venus du monde entier, fait un effort exceptionnel qui mérite d'être souligné. 8 communications, traitant pour l'essentiel du sort des enfants et du rôle de l'OSE, furent présentées.

La seconde journée, se déroula à la nouvelle faculté de droit de Limoges. Elle traita, le matin, du sort des enfants juifs dans divers départements de R.5, dont la Creuse, l'après-midi du devenir des enfants après la libération, du rôle de certains rabbins et se termina par un hommage à quelques femmes, non-juives, qui eurent à s'occuper des enfants au sein du réseau Garel, lorsque l'OSE décida de fermer ses « maisons » et de disperser ses protégés au sein de la population non-juive, après les avoir « aryannisés. », c'est à dire dotés de faux noms et de faux-papiers.

Les actes doivent être publiés. Ils traduiront, mieux que ne peut le faire ce bref compte-rendu, l'intérêt de ces journées. Un rapprochement avec ceux du colloque organisé en Creuse en 1996 confirmera d'une part le formidable travail de l'OSE d'alors pour la protection et le sauvetage des enfants juifs et, d'autre part, le rôle positif des populations locales. Il montrera aussi que chaque « maison » eut ses caractéristiques propres, liées à la personnalité des responsables et de l'encadrement, au niveau d'insertion plus ou moins grand au sein des populations locales. Il soulignera, pour la Creuse, le rôle de l'école laïque dans l'accueil en milieu scolaire et l'engagement de chefs d'établissement disposant d'internats pour l'hébergement et la protection des enfants après la fermeture des « maisons. »

La comparaison fera sans doute aussi apparaître une approche quelque peu différente du sujet. A Guéret, en complément de retrouvailles particulièrement chaleureuses, surtout à Chabannes, nous avons voulu cadrer et éclairer le débat en faisant appel aux historiens spécialistes du sujet : Serge Klarsfeld, Sabine Zeitoun, Annette Wieviorka, etc, à des historiens locaux ayant travaillé sur le sujet, à des acteurs juifs du sauvetage tels Vivette Samuel et Georges Loinger, à des acteurs non-juifs survivants et évidemment à des ex-enfants juifs ayant le vécu de la période. A Limoges, Serge Klarsfeld qui a consacré sa vie aux persécutions et sauvetages n'était pas présent, ni Annette Wieviorka, ni Georges Loinger. Sabine Zeitoun la première à faire une thèse sur l'OSE et un ouvrage spécial sur le sauvetage des enfants, était dans l'assistance mais nul ne lui a donné la parole. L'OSE fut une organisation non religieuse même si elle respectait la religion (elle avait des « maisons » de stricte observance) mais à Limoges on a beaucoup parlé religion. Et le rôle de l'école, spécialement laïque, si présent à Guéret, fut quasi-absent à Limoges.

BRIVE : ORDRE ET JUSTICE

Le thème de ce colloque, XXIII^e de la série, s'inscrit dans la lignée des sujets de société traités chaque année, à l'initiative de la Fondation Edmond Michelet. Apparemment rien à voir avec la période objet de nos travaux, sauf que l'une des communications était intitulée « Ordre et Justice dans la France des années noires » et qu'un atelier traitait spécialement de « la police sous l'occupation. »

Ces colloques de Brive sont toujours un événement culturel majeur en Limousin, tant par leur audience que par la qualité des intervenants, et d'un intérêt évident pour les Creusois privés de ce type de culture. Certains semble-t-il, leur reprocheraient une coloration « catho » mais, en fait, ils s'inscrivent dans la fidélité à l'humanisme catholique d'Edmond Michelet, c'est à dire en marge de comportements parfois regrettables de l'Église d'alors. La diversité des sujets et la qualité des intervenants explique sans doute l'importance et la fidélité et de l'audience. D'autres regretteraient une tendance « Intello » mais la vraie intelligence se distingue de « l'intellocratie », spécialement parisienne, qui sévit dans nos médias, confond opinion et savoir. Histoire, culture, formation, éthique, sont à Brive des critères récurrents. Peut-être parce que l'animateur, Dominique Borne, est Inspecteur général de l'Éducation Nationale ? mais nombre d'auditeurs parmi ceux qui l'ont entendu nous parler de Victor Hugo ont sans doute regretté de ne pas, en d'autres temps, l'avoir eu comme professeur.

En attendant la publication des actes, nous ne retiendrons, pour ce bulletin, que la communication de Denis Peschanski, directeur de recherches au CNRS (après un long passage à l'IHTP) sur le thème ; **Droit et Justice dans la France des années sombres**. (Compte rendu à partir de notes, en espérant ne pas trahir les propos de l'historien.)

L'histoire, affirme d'entrée le conférencier, montre que Police et Justice se sont trouvées en concurrence dans leur lutte pour la légitimité. Il évoque un renouveau dans la recherche, une nouvelle série de travaux relayant les approches successives de la période 1950-1980 et ses nombreux ouvrages plus ou moins hagiographique puis la recherche universitaire des années 80-95, en fonction d'un approfondissement des connaissances.

« La logique politique et administrative de la fin de la 3^{ème} République, née des perspectives de la guerre, justifia une logique des camps. » Allusion aux décrets du gouvernement Daladier. La France de Vichy, régime autoritaire et d'exclusion, est née de l'acte constitutionnel N°2 (du 11 juillet 1940) qui permet le cumul, par le chef de l'État, des pouvoirs législatif et exécutif. Le judiciaire passa plus tardivement, par l'acte constitutionnel N°7 du 27 janvier 1941, sous son contrôle.

« Pour le régime, la défaite ne résulte pas d'erreurs militaires mais est perçue comme l'occasion d'une revanche contre le Front Populaire, ce qui conduit au procès de Riom, et contre le « délitement de la société française depuis deux siècles, suite aux complots de l'anti-France : les étrangers, les Juifs, les communistes et les francs-maçons. » Les lois d'exception ne sont pas prises sous la pression allemande. (souligné pn) Elles visent au contrôle social et politique par « l'administration légitime » : la Police, la Justice, les Préfets, ce qui entraîne successivement la création de polices parallèles et d'organismes comme la Légion, le Commissariat général aux questions juives et enfin la Milice, en fait une « violence d'état. » Les camps d'internement, précédemment créés par le gouvernement Daladier, visent à gérer ceux qui peuvent constituer « un danger potentiel » pour les fondements de la Révolution nationale.

« Les Allemands se soucient avant tout de ponctionner les richesses de la France en hommes et marchandises, tout en assurant la sécurité de leurs troupes d'occupation. » Lorsque celles-ci sont menacées, ils procèdent à des arrestations d'otages. (1) La mise au point e la « Solution finale » (anéantissement des Juifs) n'interviendra que plus tard. Elle sera gérée par l'administration française et les Allemands.

La Police

Denis Peschanski, rappelle que hors quelques grandes villes (Paris, Lyon, Marseille), elle était municipale et donc dépendait du pouvoir politique local, ce qui se traduisait par un niveau d'obéissance relatif et une tendance à l'irresponsabilité. Le régime de Vichy usa d'abord de la loi du 17 juillet 1940 pour procéder à une épuration, mais c'est une loi du 23 avril 1941, préparée par Pucheu, qui créa une direction générale de la Police nationale, avec trois services : Police judiciaire, Sécurité publique, Renseignements généraux. Ultérieurement, Darnand créera, en marge, la Milice pour lutter contre la Résistance.

En 1942, après installation à Paris de la SS, le général Oberg s'efforcera d'établir une collaboration entre les

polices allemande et française, et pour ce faire manifester son intérêt pour que toutes les forces de police françaises soient réunies dans une seule main. Bousquet, « motivé par une affirmation du contrôle de l'État Français, entrera dans le jeu allemand. » En fonction de quoi c'est la Police française qui se chargera de l'arrestation des Juifs.

La Justice

Denis Peschanski évoque « une logique de corps. » Elle sera, elle aussi, épurée par le gouvernement de Vichy, en fonction de la loi du 17 juillet 1940, puis par le Statut des Juifs du 3 octobre. Pétain s'octroiera le droit de grâce. Le renforcement de la Chancellerie se traduira, à côté des lois et décrets, par un foisonnement de circulaires. L'habitus judiciaire s'accommodera de l'obéissance au nouveau pouvoir. Souvent « à la recherche des moyens de survivre et de s'assurer l'immunité », les juges professionnels siégeront sans état d'âme dans les Tribunaux d'exception, mais ils seront progressivement remplacés par des militaires et/ou des civils. En 1944 la Milice créera les Cours Martiales.

La communication de Denis Peschanski a eu pour mérite, dans le temps limité qui lui était accordé, de sérieusement rafraîchir bien des mémoires et d'éclairer le comportement souvent mal connu de la Police (2) et de la Justice sous Vichy. Il lui aurait fallu beaucoup plus de temps pour approfondir un sujet qui a justifié plusieurs ouvrages récents.

La Police parisienne. Enjeux de pouvoir. Les BS contre la MOI

Lors de l'atelier qu'il anima le lendemain, Denis Peschanski s'attacha plus spécialement aux méthodes de la police parisienne. Après avoir rappelé que ses effectifs étaient très importants (équivalents en nombre à ceux de l'ensemble de la province) et qu'elle avait subi l'influence du préfet Chiappe « marqué à droite », qu'elle était anticommuniste et xénophobe, que ses effectifs avaient été considérablement renforcés en fonction de la loi d'avril 1941, que « ses réseaux continuaient de fonctionner », que le niveau d'obéissance était faible, que « Pucheu tenta de moraliser la Préfecture de Police mais échoua », l'historien souligne « la multiplicité des polices parallèles dépendant de l'appareil d'État », contre les Juifs, les étrangers, les communistes, les francs-maçons, et note qu'elles font souvent appel à des non-professionnels. En 1942, après le retour de Laval au pouvoir et à son initiative, Bousquet s'efforcera d'imposer le retour à l'unité et à la centralisation, de récupérer les réseaux et les polices « extérieures » type Bonny-Lafont. Dans la phase finale Darnand remplacera Bousquet.

Denis Peschanski rappelle aussi qu'après l'arrivée, en 1942 d'Oberg, Bousquet s'attache à donner à la Police française une quasi-indépendance, rencontre à cet effet Heydrich, chef du RSHA (qui a autorité sur SIPO et SD) et obtient satisfaction avec en contre partie l'engagement de faire assurer par la Police française la répression antisémite. Schématiquement, la Police française a la responsabilité des opérations du maintien de l'ordre chaque fois que les Allemands ne sont pas les victimes directes. Avec Darnand, successeur de Bousquet elle entrera dans une logique de guerre.

Le conférencier évoque le comportement de Laval qui, bien que moins antisémite que Pétain, doit faire face aux réactions des Églises et des ambassades. De la question posée à Oberg sur ce qu'il doit dire quand on l'interroge sur le sort des Juifs déportés, naît, le 2 septembre 1942, une « **convention de langage** » laissant entendre qu'ils sont dirigés sur un camp de travail, à l'est. On saura plus tard ce qu'il en était mais l'historien précise que dès le début de 1943, Laval n'avait plus de doute sur le massacre systématique des Juifs.

Sans la police française, note Denis Peschanski, l'occupant n'aurait pas eu de possibilités de répression. Il évoque aussi, pour la police parisienne une compétition entre les différents services : la police municipale veut faire mieux que les RG, et la PJ qui concentre à la fois les pouvoirs de la PM et des RG veut affirmer son efficacité. Elle crée notamment des sections spécialisées, contre les communistes, contre les étrangers et contre les résistants, tandis que les RG activent leurs propres « Brigades Spéciales » : BS1 contre les communistes et BS2 contre les « terroristes. » L'historien s'attache plus spécialement à la lutte contre la MOI (Main d'œuvre Immigrée et résistante), intégrée aux FTP, dont elle est, en 1942-1943 la seule unité engagée sur le terrain contre l'occupant. Il souligne la faiblesse des effectifs : « 65 en août 43 dont 35 « gamins », encadrés par des « professionnels », pour la plupart anciens de la guerre d'Espagne, des « vieux » de 30-35 ans qui font face à 200 inspecteurs (100 pour la BS1 et 100 pour la BS2.) Ce sont les policiers qui l'emporteront, à partir de leurs filatures, avec l'arrestation de Manouchian qui a succédé en juillet 43 à Holban, à la tête des FTP-MOI.

Abordant ensuite le rôle de la Résistance intérieure, Denis Peschanski estime « l'efficacité militaire de la Résistance marginale » mais son « l'efficacité politique décisive. » La première affirmation suscite une réaction parmi les auditeurs, tout spécialement une demande d'appréciation du « niveau de marginalité. » L'historien veut bien admettre qu'en Limousin au moins, la Résistance joua « un rôle militaire non négligeable », tout en constatant que la Résistance ne concerna qu'une minorité. Il n'y eut pas de question sur « l'efficacité politique », ni même sur le sens à donner à l'expression.

Observations

Que retenir de la prestation de Denis Peschanski ? D'abord qu'il est toujours intéressant d'entendre un historien parler de sujets sur lesquels il a longuement travaillé. Même si l'on est quelque peu averti, on apprend toujours de l'expérience et de la connaissance des spécialistes. La présence et l'intérêt porté par les enseignants en histoire présents, confirme.

Il faut bien en effet admettre que la période de Vichy et le rôle de la Résistance demeurent encore mal connues, les opinions tenant souvent lieu de connaissances, alors que l'histoire (la vraie) devrait être une composante essentielle de la formation civique des citoyens, jeunes et moins jeunes.

Denis Peschanski a évoqué, à juste titre, une nouvelle génération de travaux, en fait l'approfondissement par des chercheurs très spécialisés, de sujets jusqu'ici abordés un peu superficiellement, tels le rôle et le comportement de la police et de la Justice. Il faut toutefois se garder d'instruire seulement « à charge. »

Rien, en ces temps douloureux, n'est toujours tout noir ou tout blanc.

Pour ce qui concerne la Creuse et un peu le Limousin, nous connaissons assez bien la Police (présente seulement à Guéret et Aubusson) et spécialement la Gendarmerie (qui couvre tout le département) grâce aux recherches de Jean Michaud dans ses archives. Il faut se garder des opinions préconçues et des jugements inspirés par des considérations sans rapport avec l'histoire. Nous avons déjà fait quelques mises au point et d'autres viendront.

Nous avons encore des recherches à terminer pour ce qui concerne la Justice en Creuse. Nous évoquerons toutefois, dans le prochain numéro, les informations générales d'ouvrages récents évoqués par Denis Peschanski.

Ses propos sur « l'efficacité militaire de la Résistance » nous ramènent au colloque de Besançon où 48 éminents universitaires, dont apparemment aucun n'avait été engagé dans cette « résistance militaire », ont docilement parlé des maquis. Nous renvoyons au compte rendu publié dans le bulletin. Nous avions, dans un autre numéro évoqué notre accord avec un propos de Robert Frank, alors directeur de l'IHTP, soulignant la nécessité « d'historiser » la Résistance. « Historiser » n'est pas synonyme « d'intellectualiser. » Nous sommes suffisamment critiques vis à vis du résistancialisme et de l'hagiographie pour avoir le droit d'émettre des réserves sur une tendance intellectualiser et à globaliser, parfois un peu trop éloignée des réalités.

(1) A partir de septembre 1943, lorsqu'ils jugeront les services français du Maintien de l'ordre insuffisamment efficaces, les Allemands interviendront directement. (Cas du Bois du Thouraud) en Creuse. En 1944, bien avant le débarquement, ils créeront des Groupements (type Brehmer) pour lutter contre la Résistance. Le Maintien de l'Ordre constituera parallèlement des groupements associant, GMR, Garde Police et Milice.

(2) C'est sans doute aussi ce manque de temps qui explique l'absence de mention de la Gendarmerie laquelle, plus encore qu'aujourd'hui, couvre alors la plus grande partie du territoire.

LES SERVICES SPECIAUX FRANÇAIS SOUS VICHY

Ce sont les activités de Mme Lajoix, officier des Services Spéciaux français qui nous ont conduits à approfondir nos connaissances sur un sujet souvent ignoré. Nous avons déjà évoqué le rôle, tout aussi méconnu du CDM (Camouflage de matériels militaires par l'armée) et fait état du comportement d'un certain nombre d'officiers généraux anti-allemands, au lendemain de l'armistice. Nous abordons maintenant les « Services spéciaux » à l'activité desquels nous avons fait allusion lorsque nous avons traité des réseaux.

Ces services, spécialement le SR (Service de renseignements extérieurs) et le CE (contre-espionnage intérieur) ont changé de nom (on parle aujourd'hui de DGSE et de DST) et leurs attributions ont évolué. Leurs activités sont par nature discrètes, sinon secrètes, mais l'actualité a fait lever un coin de voile sur les premiers.

Au lendemain de la défaite, il semble qu'ils n'ont pas failli à leur tâche, qu'ils ont su prévoir ce que l'état-major a refusé de voir et que leur fiabilité n'a pas été mise en cause. Ils sont dirigés par le colonel Rivet qui se voit, dès fin juin 40, autoriser par Weygand, devenu Ministre

de la Défense nationale (confirmé dans ses fonctions lors du remaniement ministériel du 13 juillet 1940), à poursuivre clandestinement des activités contre l'Allemagne avec, semble-t-il, la bénédiction du Maréchal. Au mépris des conditions d'armistice qui stipulent : « le gouvernement français s'engage à n'entreprendre aucune action hostile au Reich allemand. »

Les Services Spéciaux français, qui ont sauvé l'essentiel de leurs archives vont donc devoir, au moins pour partie, entrer en clandestinité. Dès la fin de juin, le colonel Rivet, toujours en charge du SR et de l'ensemble des services met sur pieds une organisation de camouflage des activités. Le 1^{er} juillet, la société des « Travaux Ruraux » est très officiellement créée au sein du Génie Rural pour reprendre et poursuivre les activités du CE. Quelques jours plus tard naît un « Service des Menées antinationales » qui couvre les trois SR : Terre, Mer, Air, est rattaché au cabinet du Ministre de la Défense nationale. Le colonel Rivet poursuit ses activités mais à titre civil. Le colonel d'Alès devient le chef du Service des menées antinationales, les SR officiels sont confiés au colonel Perruche (Terre), au colonel Ronin (Air) mais le SR Marine reste sous l'autorité de l'amiral Darlan. Le capitaine Paillole bientôt promu commandant, se voit confier la direction de CE clandestin. Ces différents services oeuvrent, comme en temps de guerre, contre les ennemis de la France et restent en liaison avec leurs homologues alliés, spécialement britanniques. Les Allemands sont-ils totalement dupes ? Pour partie sans doute, mais entre « spécialistes on se connaît et il est difficile d'imaginer que les responsables des services allemands sont persuadés que Rivet et Paillole, pour ne citer qu'eux, passent leur temps à la pêche ou à cultiver leur jardin.

Paillole crée des antennes régionales des TR dans toute la France (libre et occupée) mais aussi en AFN où les délégations de la commission d'armistice sont très actives. Limoges abrite TR 112, Clermont-Ferrand TR 113, etc. Les TR « travaillent » avec les autres services militaires (certains éléments de l'armée d'armistice), et civils qui continuent à œuvrer contre l'Allemagne notamment la DST et des policiers, surtout des RG, mais aussi avec d'autres services clandestins tels le CDM et des réseaux comme Alliance, rattaché à l'IS britannique. Le CE lutte contre la curiosité des Allemands, pourchasse les espions et les fait condamner très légalement par les tribunaux militaires français qui continuent d'exister en ZNO, parfois même par des juridictions d'exception créées par Vichy. Il en est aussi qui disparaissent sans laisser de trace car telle est la logique et la loi non écrite des services spéciaux.

En 1942, après l'évasion du général Giraud (qui fait allégeance à Pétain) l'armée d'armistice qualifiée souvent d'armée du Maréchal vis à vis duquel elle se veut loyale tend à devenir l'armée Giraud et demeure hostile à de Gaulle. Les services spéciaux évoluent de même et quand, en novembre les armées allemandes envahissent la zone sud, après des velléités de résistance qui sombrent dans l'équipée et l'arrestation du général de Lattre, les chefs de ceux qui travaillent contre l'Allemagne, Rivet en tête, gagnent l'Afrique du Nord. En décembre, Paillole et Ronin se rendent en l'Angleterre où ils sont chaleureusement reçus par leurs homologues de l'IS. Paillole rencontre Passy, chef du BCRA, mais décline l'offre d'un entretien avec de Gaulle. Les anciens se veulent des « professionnels » face aux « amateurs » de la France Libre.

La lutte contre les Allemands ne s'en poursuit pas moins contre les occupants, désormais beaucoup plus libres de leurs mouvements en zone sud. En juillet 1943 « tombe » TR 113 : Son chef le capitaine Johannès est arrêté ainsi que Mme Lajoix et son grand-père.

En Afrique du Nord, Giraud s'effacera progressivement devant de Gaulle. La fusion des Services Spéciaux sera tout aussi difficile. Ils seront « coiffés » par Soustelle au sein de la DGSS (Direction générale des services spéciaux) mais l'amalgame entre les « professionnels et les « amateurs » sera difficile.

Ce bref aperçu n'est qu'un modeste résumé de l'activité des Services Spéciaux Français et 60 ans après la libération il existe encore bien des zones d'ombre sur des activités qui sont par nature secrètes. Le nombre des acteurs et/ou services complémentaires ou parallèles, est considérable, agents de tous types, simples et doubles, voire triples, partenaires directs ou occasionnels, agissant à titre personnel ou dans le cadre de leurs fonctions : DST, RG, Police, Gendarmerie, militaires, CDM, réseaux français et alliés, etc. Il faut pratiquement être « du métier » pour démêler les écheveaux, comprendre les initiatives, intérêts et motivations, les logiques d'action qui paraissent parfois aussi invraisemblables qu'incompréhensibles.

Les adversaires n'étaient pas seulement Allemands. Ceux qui les servaient avaient parfois aussi leur propre service spécialisé, comme la Milice et le PPF.

Ce n'est pourtant pas parce qu'il sont difficiles à bien connaître et parce que leur contribution est difficile à cerner que les Services Spéciaux ne méritent pas attention et considération. Paillole fait état, pour le CE clandestin, (1) de 1884 arrestations d'agents de l'axe entre le 1^{er} janvier 1941 et le 1^{er} novembre 1942, lesquelles justifient 42 condamnations à mort, hors agents relevant des mesures D (comme disparus). Pour l'AFN et les colonies, entre novembre 1942 et juillet 1944, il fait mention de 1 262 arrestations dont 270 condamnations à mort. Pour la France et la zone française d'occupation, entre juillet 1940 et juin 45, le total atteindrait 4 589 arrestations dont 750 condamnations à mort. Les pertes du service (CE) auraient été de 300 agents environ, exécutés par l'ennemi ou morts en déportation.

Les agents des services spéciaux SR et CE mais aussi des réseaux, ont payé un très lourd tribut. A titre d'exemple, Marie-Madeleine Fourcade fait état de 430 morts pour le seul réseau Alliance.

(1) « Services Spéciaux ». Robert Lafont. 1975

LA RESISTANCE ET LES « SERVICES SPECIAUX »

Le sujet a déjà été abordé dans ce bulletin mais il manque encore une recherche spécifique. Les Services Spéciaux évoqués, bien qu'ils ne se réclament pas de la Résistance mais seulement d'une branche professionnelle de l'armée, sont les acteurs d'une certaine forme de Résistance. Les réseaux, par contre, qu'ils soient de renseignement ou d'action, se veulent au service de la Résistance et des Alliés, Les services spécialisés, quelle que soit leur origine, ont été des acteurs de la Résistance. Toutes les activités contre l'occupant sont des actes de Résistance.

Nous nous sommes interrogés sur la présence en Creuse d'agents du CE, autres que Mme Lajoie et son grand-père. A ce jour nous n'avons trace de d'une personne, surtout connue au titre d'Alliance, ce qui confirme les liens entre TR et le réseau de M.M Fourcade. Il est assez vraisemblable que d'autres agents creusois d'Alliance ont eu des contacts avec TR.

On sait aussi que TR était en liaison avec le CDM, (présent en Creuse) et avec la DST en tant que telle jusqu'à sa dissolution par Laval, ensuite avec des agents à titre individuel, mais aussi avec des membres des RG de la Police et de la Gendarmerie. Henry Castaing « travaillait » à Lons le Saunier avec le SR Air, donc indirectement avec le CE. En Creuse ? Paillole évoque le colonel Robelin, de la Garde, et laisse entendre qu'il participait au CE ?

Les Mouvements de Résistance ont eu leur service de renseignement qui souvent associaient SR et CE. Les formations militaires ont eu, ensuite des SR ou services assimilés qui s'intéressaient à l'adversaire et veillaient à la sécurité des unités. Il est admis que des agents de l'ennemi ou de la Milice qui tentaient de s'infiltrer dans les maquis ont comparu devant des « Tribunaux militaires » et connu le châtiment réservé aux traîtres. Les FTP avaient un service spécial connu comme « Service B » dont les activités dépassaient le cadre national (liaisons avec Moscou.)

En Creuse, la Résistance a bénéficié de l'assistance des réseaux et spécialement du concours d'un NAP très actif. De par les fonctions de ses agents : Préfecture, RG, Police, Gendarmerie, contrôle technique, etc., il était à la fois très bien informé et très compétent.

Cette spécificité creusoise nous ramène vers les dérives d'options trop généralistes : « la » police (qui s'est mal conduite), « la » justice (qui a obéi sans réserve), « la » Résistance (qui n'a concerné qu'un petit nombre de personnes), les « X » (formation qui ne compte que des héros et les « Y » (autre formation composée seulement d'incapables), etc. Cette approche, qui tend soit à tout uniformiser et à globaliser les jugements, soit à hiérarchiser les mérites en fonction de critères personnels ou politiques, n'est pas de l'histoire ; elle traduit des opinions mais pas la diversité des situations et comportements. La Police creusoise que nous avons connue n'a rien à voir avec l'image que l'on nous donne de la Police parisienne, la Résistance en Creuse rurale n'a, de par le relief, la géographie, l'économie, la sociologie locale que bien peu de points communs avec celle des grandes villes, des plats pays ou des zones côtières. Par ailleurs, les organisations et structures ne valent que ce que valent les hommes qui en ont la charge.

60 ans après les faits, il est plus que temps de s'affranchir du centralisme unificateur, de faire du sectoriel une composante du global et non d'habiller le sectoriel de vêtements standard, coupés à l'aune du général, là où il faut faire du « sur mesure. »

En illustration de ce propos un souvenir du colloque de Cachan sur le thème : *Les villes centres de décision*, en fait le rôle particulier de Lyon et Paris. Yves Durand avait fait remarquer, en commençant sa communication, que dans la France rurale de l'époque, le centre de décision était le chef-lieu de canton. Il avait raison et sa vision était de bon sens. Une vertu quelque peu oubliée.

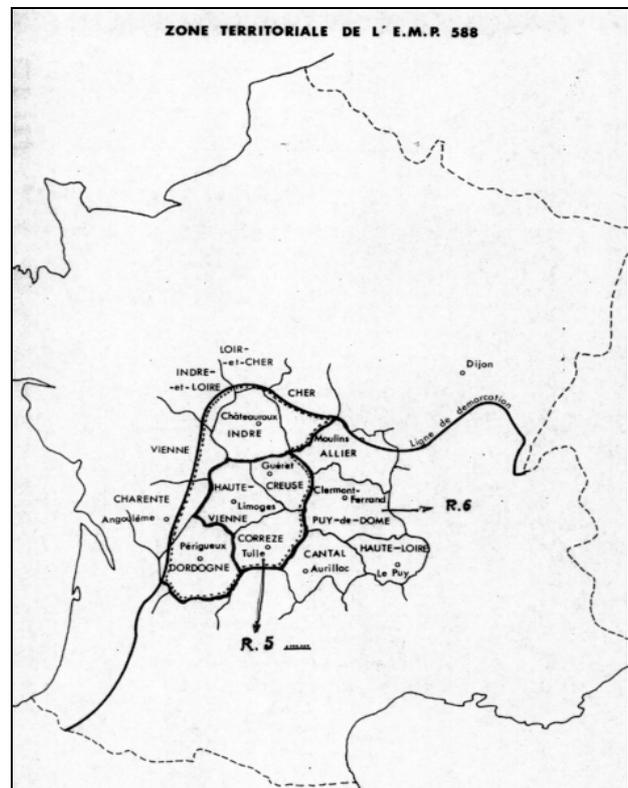
LES MEDIAS ET LA RESISTANCE

Les commémorations de l'été dernier nous avaient conduits à évoquer des dérives journalistiques : la légende associant, le 7 juin 44, Guéret et Tulle, l'information, plus inconcevable encore, faisant tirer l'AS de Haute Corrèze sur les FTP, le rectificatif enfin, confondant dans son titre, Limoges et Guéret.

Nous avons noté alors qu'en notre province, les journalistes, spécialement de radio et de TV doivent avoir beaucoup de difficultés à condenser dans le peu temps d'antenne qui leur est attribué les informations recueillies, et même souligné que « certaines et certains excellent dans ce genre d'exercice. »

Nous avons donc été fort surpris par l'émission spéciale de FR3 consacrée à l'été 44 en Limousin. En apparence, une bonne émission pour qui ne connaît rien de l'histoire de la période mais une émission regrettable pour qui souhaitait s'informer et apprendre. Pourtant, tout le monde sur le plateau a été bon, y compris l'animateur, avec une mention spéciale pour Pascal Plas, sobre et précis, et Michel Taubmann qui maîtrise parfaitement le sujet sur lequel on l'a interrogé.

Que s'est-il donc passé ? Un simple problème associant l'histoire et la géographie. On a voulu faire coïncider la zone de diffusion couverte par la chaîne régionale Limousin-Poitou-Charente avec les anciennes régions de la Résistance, lesquelles correspondaient alors aux découpages de Vichy et des occupants. Par ailleurs, on a quelque peu oublié les limites de la R.5 : ci-dessous.



Enfin, sur une douzaine d'intervenants, 8 étaient concernés par la Haute Vienne. La Corrèze et la Dordogne qui furent alors des départements particulièrement actifs, n'eurent droit qu'à une brève intervention, la Creuse à un « repiquage » de quelques secondes et l'Indre à rien du tout. L'essentiel de

l'émission fut consacré à la Haute Vienne et pour la Haute Vienne, exclusivement à Georges Guingouin, inclus ses démêlés ultérieurs (hors sujet) avec le parti communiste. Il n'y aurait donc, semble-t-il, pas eu d'autres activités résistantes dans le département.

La Résistance régionale était en cet été 44 organisée, disposait d'armes et d'assistances via des services spécialisés : les missions SOE, le COPA pour les opérations aériennes d'origine BCRA, des radios pour les communications et des officiers instructeurs parachutés, des missions interalliées de type Jedburgh. La R.5 avait depuis fin janvier un DMR (Délégué Militaire Régional) et depuis fin mai, un chef des FFI. Tous apparemment inconnus des intervenants et surtout de l'animateur. Une telle émission se prépare, en principe avec des personnes compétentes. Difficile d'imaginer que Pascal Plas a pu cautionner la composition du plateau et le « conducteur. » Qui a été le conseiller ?

Là encore, comme dans le cas de *Marianne*, une bonne intention s'est traduite par une altération inacceptable de l'histoire. Des dizaines ou des centaines de milliers de téléspectateurs ont cru apprendre ce qu'ils ne savaient pas, le commenter et faire profiter de leur nouveau savoir, leurs relations. Certains sans doute ont comme nous enregistré l'émission (rediffusée.) Ainsi se pollue l'histoire et la pollution demeurera, car il n'y aura sans doute pas de nouvelle émission sur le sujet.

Sans entrer dans le détail, le « message personnel » cité concernait un secteur de l'Indre, ce dont nul ne s'est aperçu. L'hommage mérité rendu au Directeur régional des télécommunications (Dumas-Primbaud) n'aurait pas dû faire oublier celui dû à son adjoint, l'ingénieur Arnold Hanff, qui avait été en charge du Plan Violet, arrêté et fusillé à Brantôme, avec le père de Roland Dumas, tandis que sa femme était déportée et exterminée à Auschwitz.

TODOROV A NOUVEAU DEVANT LA JUSTICE

Le 21 janvier 1998, sur plainte de Mme Fossey-François et de sa fille, le Tribunal de Grande Instance de Paris condamnait Tzvetan Todorov pour avoir publié dans un ouvrage intitulé *Une tragédie française* des « allégations mettant en cause la réputation ... d'Albert Fossey, Compagnon de la Libération », ... et « failli à ses obligations d'historien » ... Notre bulletin N°11 avait consacré près de 6 pages aux origines et à la procédure. Pour mémoire, Tzvetan Todorov, Directeur de Recherches au CNRS, évoquant les événements de juin 1944 à Saint Amand Montrond, avait assimilé le chef des FFI de la Creuse à Lécussan, chef milicien de sinistre réputation, assassin de Victor Basch, Président de la ligue des Droits de l'Homme et de sa femme, connu comme « le boucher » de la Milice. »

Méprisant le jugement du TGI, Todorov et son éditeur, ont publié l'an dernier (2004), sous le même titre, une nouvelle édition de l'ouvrage objet de la condamnation. Avec pour toute modification concernant les faits en cause, la suppression d'une phrase et l'aménagement d'une autre : François initialement estimé « aussi obtus que Lécussan », n'est plus désormais qu'« aussi intransigeant que Lécussan. » Ce qui a justifié une nouvelle plainte de Mme Fossey et de sa fille. L'affaire a été plaidée le 15 décembre dernier. Le jugement, mis en délibéré, doit intervenir le 2 février.

Comme lors de la précédente procédure, des témoignages de proches de François ont été produits, en fait confirmés, et notre association qui avait déjà été réalisée une analyse critique de l'ouvrage initial de Todorov en a produit une nouvelle, plus précise et plus complète encore, car entre temps nous avons approfondi nos connaissances. Elle est accablante pour l'incompétence historique de l'auteur, son interprétation très sélective et très « personnelle » des faits, ses erreurs grossières sur différents points, inclus les affirmations puisées à une source creusoise. Nous ne pouvons pas reproduire le dossier dans son intégralité car il faudrait lui consacrer un numéro entier. A titre d'exemple, ci-après une reproduction au scanner de quelques passages de la version 2004, qui mettent en relief la « morale » et la « philosophie » « todoroviennes. »

Lécussan n'est pas une anomalie, un sadique déchaîné, comme on doit en rencontrer dans toutes les guerres et qui profiterait des circonstances pour assouvir ses instincts ; il est au contraire l'aboutissement logique d'un système : il est plus conséquent que les autres, ce sont plutôt ceux-ci, hommes faillibles, qui sont des anomalies. Lécussan montre vers quel horizon on se dirige lorsqu'on considère que la vérité de la vie est le combat, et que tous les êtres humains ne sont pas pourvus de la même dignité. A ce

Apologie du crime ?

Pourquoi ont-ils décidé l'occupation de la ville ? On a vu que la raison profonde de cette action, par-delà les manipulations dont ils ont pu être l'objet, est la conviction que pour sauvegarder la dignité nationale les enfants du pays doivent le libérer eux-mêmes. Ils ne cherchent pas une efficacité immédiate : ils savent que, même sans leur intervention, les Alliés finiront par libérer la France ; leur objectif relève, non de la stratégie militaire, mais de la psychologie collective. C'est pour les mêmes raisons que, en août 1944, les Parisiens se soulèvent au lieu d'attendre l'arrivée des troupes régulières ; et après tout c'est dans le même esprit que, le 18 juin 1940, de Gaulle décide de résister plutôt que d'attendre tranquillement la défaite des nazis. Même si, aujourd'hui, ce type de sentiment n'ap-

Vive Pétain et Laval ! De Gaulle doit se retourner dans sa tombe. De sa Bulgarie natale, Todorov qui avait un an en 1940 et n'est venu en France qu'en 1963 n'a d'évidence pas pu apprécier le bonheur de l'occupation, de la privation de liberté, de la faim, des vexations et humiliations. Vive Hitler ! qui nous a accordé cette félicité. Nous étions si heureux sous sa domination ! Quant à ce général de Gaulle qui voulait dès, le 22 juin 40, que la France fût présente à la victoire finale, quel imbécile !

Concernant la libération par les Alliés, ce n'est pas mésestimer leurs sacrifices ni ménager notre reconnaissance que de penser aux habitants de Caen, Saint Lô, etc, dont les villes furent écrasées sous les bombes avant d'être libérées, et d'imaginer qu'ils auraient préféré, comme ceux de Limoges, Brive ou Guéret devoir leur libération à la Résistance, sans bombardement préalable.

La procédure nous a permis d'apprendre que M.Tzvetan Todorov, aujourd'hui dans sa 65^{ème} année « serait » toujours Directeur de recherches au CNRS, c'est à dire payé par le contribuable français pour nous dispenser ses opinions et appréciations (Voir ci-dessus.) Son « génie » (que n'avait pas su apprécier le TGI de Paris) lui a valu l'attribution de la Légion d'Honneur.

BIBLIOGRAPHIE

Elle continue de s'enrichir d'ouvrages issus de la nouvelle recherche historique évoquée par Denis Peschanski, avec notamment deux livres sur la Justice sous l'occupation dont il nous faut reporter la présentation au prochain numéro, mais aussi à des travaux sur d'autres sujets.

« Les mensonges de la seconde guerre mondiale »

(1) est un ouvrage récent qui nous replonge dans des faits que notre mémoire avait quelque peu évacués. A titre d'exemples :

- Les mensonges concernant la prétendue **supériorité matérielle de l'armée allemande sur l'armée française** et les tentatives de justification de la défaite par Pétain, la mise en cause des civils par les militaires et la défense des politiques, oubliant que les militaires étaient sous leur autorité.

- La mascarade de **Gléwitz**, mise en scène pour justifier l'entrée en guerre de l'Allemagne contre la Pologne.

- Le massacre, en 1941, à **Katyn**, de milliers d'officiers polonais, mis en relief sous l'occupation par la propagande allemande (qui accusait les soviétiques), puis, surtout après la libération, l'accusation des Allemands par les soviétiques, et enfin, en 1990 la vérité, révélée par les archives Russes, et la mise en cause de Staline.

- La mise en scène des nazis pour convaincre les inspecteurs de la Croix Rouge que le camp de **Theresienstadt** était un centre de villégiature pour des déportés Juifs, privilégiés.

- Le **soulèvement de Varsovie** et l'anéantissement de la ville, sous les yeux des troupes soviétiques, simples spectateurs. Etc.

(1) Éditions Perrin. Philippe Faverjon. 2004

Pour qui s'intéresse à la seconde guerre mondiale, les nouveaux **manuels scolaires** de Première et de Terminale offrent une belle occasion de réviser et de confronter nos mémoires altérées par les opinions puisées dans les médias, avec la réalité historique.

La bibliographie régionale s'est enrichie, entre autres ouvrages, de deux livres traitant de l'histoire de la période objet de notre attention.

Oradour. La politique et la Justice. (1) Jean-Jacques Fouché nous avait déjà proposé, en 2001, un *Oradour* qui avait fait quelque bruit, mais, hors un léger dérapage, ne méritait pas les critiques dont il a fait l'objet (à nos yeux un des meilleurs sinon le meilleur ouvrage sur le sujet.) Il nous rappelle, dans son nouvel ouvrage, les conditions du massacre et nous fait revivre la période qui a suivi, les épisodes de la vie locale renaissante, les enquêtes, le procès de Bordeaux et ses séquelles alsaciennes, l'amnésie des coupables.

(1) Éditions Lucien Souny. 2004

Les pendaisons de Tulle le 9 juin 1944 (en 555 pages) L'importance même l'ouvrage, (1) consacré à un sujet déjà maintes fois traité, est en soi un motif d'attention. En remontant à l'envers, à partir de la 4^{ème} page de couverture on découvre successivement : un prix excep-

tionnel (40 €) que justifie sans doute le papier couché et l'abondance des illustrations, un éditeur Belge (comme l'auteur) et un « soutien financier » lui aussi quelque peu exceptionnel. L'ouvrage s'inscrit dans une tétralogie consacrée à Walter, agent du SD à Tulle, originaire de Saint Vith, localité proche de la frontière allemande, enclave de langue germanique dans la Belgique francophone. 4 ouvrages consacrés à un officier SS, fut-il d'origine belge, c'est beaucoup.

L'auteur, Bruno Kartheuser, nous était déjà connu par son précédent ouvrage paru sous le titre *La France occupée*, avec notamment des informations inédites sur la Gestapo de Limoges. L'approche des sujets et la méthode d'écriture est la même : une importante documentation puisée dans les archives militaires allemandes, complétée par le recueil de nombreux témoignages et de multiples illustrations, le tout regroupé par grands chapitres, terminés par des commentaires ou conclusions. La recherche de l'exhaustivité est évidente, le résultat historiquement plus aléatoire.

Pour les lecteurs locaux il peut être intéressant de trouver dans *Les pendaisons de Tulle*. les noms et dates de naissance des suppliciés et les opinions de tel ou tel témoin, mais l'histoire a vocation à présenter une approche plus rigoureuse de l'origine des faits, laquelle relève avant tout de directives FTP, (et/ou du PC.) Il n'est évidemment pas facile de rassembler une telle masse de documents mais il est plus difficile encore de les exploiter et de les analyser. Mieux vaut pour ce faire avoir une expérience de la période et du contexte. Nous reviendrons sur les informations ou documents qui peuvent compléter ou éclairer nos acquis sur la Creuse.

(1) Edition Krautgarten. 2004

PERSPECTIVES (pour l'association)

Le nombre des adhérents augmente mais le nombre (bien limité) et les capacités des actifs ont tendance à diminuer. Il faut donc réagir et si possible trouver une ou des solutions. Une réunion associant les membres du bureau, du « groupe de travail » et des bonnes volontés qui devaient... se tiendra courant février pour faire le point sur les initiatives en cours et celles qui vont s'imposer (Internet par exemple.) Merci par avance à toutes les personnes concernées de réfléchir aux dispositions à prendre et ... à mettre en œuvre. Il n'est pas interdit à l'ensemble des adhérents de faire des propositions.

Notre AG annuelle ne rassemble que peu de monde. Une initiative annexe est envisagée pour lui donner un complément d'intérêt. Par exemple : AG avec les inévitables obligations statutaires le matin, suivie d'un déjeuner en commun, et d'un mini-colloque l'après-midi. Toutes autres suggestions seront prises en considération et soumises à la réunion de février..

COTISATIONS

Ci-joint le papillon de renouvellement d'adhésion. Merci à tous pour votre fidélité.

Reproduction interdite sauf accord préalable.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Pdt : R. CASTILLE La Combe 23300 VAREILLES Tél. : 05 55 63 01 01

Secrétaire : S. CERCLIER 1 rue d'Armagnac 23000 Guéret 05 55 52 73 19